



Mission régionale d'autorité environnementale

BRETAGNE

**Information de la mission régionale
d'autorité environnementale de Bretagne
sur la modification n°3 du plan local d'urbanisme intercommunal
valant programme local de l'habitat(PLUiH)
de Loudéac Communauté Bretagne Centre (22)**

N° 013750 / A PP

La MRAe Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de trois mois qui lui était imparti, le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 16 février 2026. En conséquence elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

La présente information sera :

- notifiée à la personne publique responsable ;
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public ;

mise en ligne sur le [portail de l'évaluation environnementale](#).

Fait à Rennes, le 18 mai 2026

Pour la MRAe Bretagne,

le président

Signé

Jean-Pierre Guellec